

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/11/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Roger DESROCHES (en remplacement de D. GILLES), Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Maryse NAYROLLES (en remplacement de Catherine CELESTIN), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

**EXCUSES** : Gérard BARRAUD, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-125 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la Délibération 2012-119 du 08 novembre 2012 portant modification du tableau des effectifs

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne

Monsieur le Président expose que suite à la création d'un service de Voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique de deuxième classe assurant la fonction d'agent d'exploitation de la voirie, à temps complet.

Monsieur le Président propose transformer les emplois d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet (7 heures hebdomadaires) et d'adjoint technique de deuxième classe à non complet (28 heures hebdomadaires) pour créer un seul emploi d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-119**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

---

Date de transmission de l'acte : 12/12/2012

Date de réception de l'accusé de  
réception : 12/12/2012

---

Numéro de l'acte : 2012-125 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121206-2012-125-DE

---

Date de décision : 06/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**Communauté de Communes de Noblat**  
**Tableau des effectifs - 06 décembre 2012**

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	7		7
Technicien principal 2ème classe	1		1
Technicien	2		2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe		1	1
Assistant d'enseignement artistique	1	14	15
Educateur Jeunes Enfants		1	1
Rédacteur Territorial	1		1
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	1		1
Adjoint technique de 1ère classe	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	8	1	9
Adjoint administratif de 2ème classe	6		6
Adjoint animation de 2ème classe	2	1	3
Agent social 2ème classe	2	2	4
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>58</b>

